

## PLAN DE COURS

**HIS4567-30**

Numéro du cours

**HISTOIRE DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC**

Titre du cours

**A-2021**

Session

**3**

Nombre de crédits

**MOODLE**

Site WEB du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

**ROSS, DANIEL**

Nom et prénom

**3289**

Poste

**ross.daniel@uqam.ca**

Courriel

**A-6040**

Bureau

### DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous. **N'hésitez pas à communiquer si vous avez des questions, ou si vous rencontrez des problèmes dans le HIS4567.** Le professeur sera disponible et facilement joignable pendant la semaine, avec un délai maximal de 48 heures.

**Horaire du cours : Mercredi 14h – 17h local V-4430**



^Immigrants galiciens à Québec, c. 1910. BAC/LAC c004745.

*Manifestation contre la discrimination dans l'industrie du taxi, Montréal, 1983. CIDIHCA. >*



## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>DESCRIPTION DU COURS</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE</b> .....	<b>3</b>
	3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES.....	3
<b>4</b>	<b>SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION</b> .....	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>CALENDRIER DU COURS</b> .....	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>MODALITÉS DU COURS</b> .....	<b>7</b>
	6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS .....	7
	6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION .....	7
	6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX.....	7
	6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS .....	7
	6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE .....	7
	6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS .....	7
<b>7</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE</b> .....	<b>8</b>
	7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE.....	8
	7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE .....	8
<b>8</b>	<b>RÉFÉRENCES</b> .....	<b>9</b>
	8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT .....	9
	8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES .....	10
	8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE .....	11
	8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT.....	12
	8.5 COMPÉTENCES .....	13

## 1 DESCRIPTION DU COURS

Les grandes étapes de l'histoire de l'immigration au Québec replacées dans le contexte des grandes migrations qui ont marqué le peuplement de l'Amérique depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Le développement consécutif des communautés ethnoculturelles (formation, implantation dans l'espace, organisation, etc.). L'accueil et l'intégration des immigrants et la dynamique des échanges culturels. Les politiques gouvernementales concernant l'immigration et les communautés ethnoculturelles. Les minorités et la société québécoise.

## 2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours de niveau 4000 explorera l'histoire de l'immigration et des migrations au Québec depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Les principaux objectifs pédagogiques de HIS4567 sont :

- Acquérir une connaissance des grandes étapes de l'histoire de l'immigration au Québec et au Canada replacées dans le contexte de la migration internationale
- Développer les capacités de lecture critique, de discussion en groupe, et de présentation écrite
- Développer une perspective historique sur les débats entourant l'immigration dans la société d'aujourd'hui

## 3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

La migration fait partie de la condition humaine depuis les débuts de la préhistoire. Ce cours traitera des mouvements et systèmes migratoires qui ont marqué l'histoire du Québec du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours, et surtout depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous essayerons de mettre l'accent sur la migrante et le migrant, son vécu et son agentivité, tout en examinant l'importance de facteurs externes tels que l'économie, la société civile et le pouvoir de l'État. Nous aborderons, entre autres sujets : l'immigration française en Nouvelle-France et son impact sur la population autochtone ; la Conquête britannique et les débuts de l'immigration de masse ; l'émigration canadienne-française aux États-Unis ; la grande migration prolétaire de la fin du XIX<sup>e</sup> – début du XX<sup>e</sup> siècle ; les politiques étatiques qui concernent l'immigration et leur évolution ; l'ethnicité et les quartiers ethniques ; la question des réfugié.e.s. La migration étant un phénomène qui traverse des frontières – géographiques, culturelles, politiques – nous aborderons le contenu du cours dans une perspective transnationale et comparative. Cela nous permettra de situer le Québec dans un continent et un monde en mouvement.

### 3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

En automne 2021 HIS4567 sera donné en présentiel. Chaque séance débutera avec un cours magistral et terminera, si les conditions sanitaires le permettent, par une activité de discussion en groupe.

#### Évaluations

#### 1. Rapports de lecture (trois fois pendant la session, au choix)

Chaque semaine vous aurez des lectures obligatoires à faire pour préparer le cours. Il s'agit d'articles ou d'extraits de livres portant sur la thématique de la semaine ; de temps en temps vous aurez en plus des clips à visionner ou des documents à lire. Pour valoriser ce travail hebdomadaire et pour faciliter votre préparation pour le cours, vous aurez à remettre trois courts rapports de lecture d'environ 500-750 mots sur le site Moodle du cours, en utilisant l'activité *Remettre rapport de lecture*. Les textes admissibles pour les rapports sont ceux des huit semaines suivantes : 3, 5-7, 9-12, 14. Vous devez soumettre votre travail **avant 10h** le matin de notre cours. Chacun de ces travaux comptera pour **5%** de votre note finale, pour une totale de **15%**. Aucun retard ne sera accepté.

#### Le format de base pour les rapports de lecture :

- a) **Identifier** les trois éléments (notions, idées, faits historiques) les plus importants, selon vous, dans le texte, et **justifier/expliquer** vos choix.
- b) **Identifier** les deux éléments du texte les plus difficiles à comprendre, selon vous, ou deux éléments qui vous paraissent mal expliqués, et **justifier/expliquer** vos choix.
- c) **Formuler** une question qui pourrait alimenter la discussion de ce texte et qui porte sur les idées soulevées par l'auteur. Essayez de poser une question sur l'importance du texte, sur ses lacunes ou ses atouts, ou une question plus grande qui ferait réfléchir vos collègues. N'hésitez pas à être créatif.ve avec votre questionnement !

Notez que si vous préférez, **vous pouvez également remettre un texte structuré autrement**. L'important est de démontrer a) une compréhension de l'essentiel du texte et b) une capacité de l'interroger avec un œil critique.

2. **Appréciation personnelle et critique de la promenade audio « Boulevard des Réfugiés »**

Le 29 septembre, les membres du groupe suivront individuellement la promenade audio « **Boulevard des Réfugiés** », basée sur les expériences des survivant.e.s de la Shoah à Montréal après la Deuxième Guerre mondiale. Chaque étudiant.e écrira, pour le 6 octobre, **une appréciation personnelle et critique de la promenade audio**. Ce texte d'environ 4-5 pages, interligne 1,5, se basera sur **une courte discussion du contenu historique de la visite et une discussion de votre expérience d'auditrice ou d'auditeur**. Le texte devrait aborder les éléments suivants : les objectifs de ce projet ; le contenu audio et textuel fourni pour la promenade ; le parcours urbain que vous avez suivi ; ce que vous avez appris ; les questions suscitées par la promenade / les aspects de cette histoire qui restent à découvrir ; les avantages et désavantages (le cas échéant) du format de la visite virtuelle pour communiquer l'histoire au public. Le texte de Pierre Ancil dans le recueil du cours vous permettra de situer la visite audio et les parcours des réfugié.e.s de la Shoah dans le contexte de l'histoire de la communauté juive ashkénaze à Montréal. Ce travail comptera pour **20 %** de votre note finale. Une pénalité d'un point (sur 20) par jour de retard sera imposée.

3. **Compte rendu du site Mémoires d'immigrations**

Chaque étudiant.e écrira, pour le 1<sup>er</sup> décembre, **un compte rendu de l'un des dossiers de billets de blogue dans la série Mémoires d'immigrations du Centre d'histoire de Montréal**. Ce texte d'environ 9-10 pages, interligne 1,5, comporte deux aspects :  
**a) critique interne** : une partie qui présente une discussion synthétique du contenu du dossier (qu'est-ce que l'on apprend à la lecture de ce dossier ? Quel est le format ? Quel angle d'approche est préconisé ? Quels thèmes/moments/personnages, etc. dans l'histoire de la communauté y sont abordés, et comment ? Quels aspects de l'histoire de cette communauté ne sont pas présentés ? etc.) ; et  
**b) critique externe** : une partie qui met le dossier sélectionné en dialogue avec certains des thèmes et concepts abordés dans le cours et dans la littérature scientifique sur la communauté en question. Dans cette deuxième partie, l'angle d'approche variera selon la communauté sélectionnée et les intérêts de l'étudiant.e. Mais dans tous les cas, **vous devez consulter et citer vos notes de cours et au minimum deux ouvrages scientifiques pertinents** (voir la bibliographie sur Moodle; le professeur est disponible pour aider). Les étudiant.e.s sont libres de choisir l'un des dossiers suivants pour le travail : « Dialogue avec la communauté sino-montréalaise », « Les Latino-Américains de Montréal », « L'immigration chinoise à Montréal », « Encontros : Rencontres. La communauté portugaise de Montréal », « Mémoires d'immigrantes » (*N.B.* ce dossier porte sur les femmes immigrantes, plutôt qu'une communauté ethnique en particulier), « Raconte-moi... Haïti et Montréal », « Les Irlandais de Montréal », « Les Italiens de Montréal », « Montréal africain, de l'Afrique subsaharienne au Maghreb », et « Les communautés moyen-orientales montréalaises ». Ce travail comptera pour **30 %** de votre note finale. Une pénalité d'un point (sur 30) par jour de retard sera imposée.

4. **Examen final**

**L'examen final** portera sur toute la matière vue dans le cadre du cours, y compris les lectures et les cours magistraux. Cette évaluation comptera pour **35%** de la note finale.

## 4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Rapports de lecture	3 * 5 = 15	Au choix
Réflexion écrite sur la visite guidée	20	6 octobre
Compte rendu d'un dossier d'articles dans le projet <i>Mémoires d'immigrations</i>	30	1 <sup>er</sup> décembre
Examen final	35	15 décembre

## 5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	8 septembre	Introduction et présentation du cours. Penser l'histoire des migrations	Lire attentivement le plan de cours
2	15 septembre	Un survol de l'histoire de l'immigration au Québec et au Canada : politiques et démographie	Hoerder, « Écrits de vie des immigrants et histoire « nationale » du Canada » Billet de blogue « 150 ans d'immigration au Canada »
3	22 septembre	Migrations, empires, colonisations : Nouvelle-France au Bas-Canada	Mimeault, « Du golfe Saint-Laurent aux côtes de Bretagne »
4	29 septembre	Migrant.e.s et la ville I : le Montréal juif yiddishophone et les survivants de la Shoah	<b>Pas de rencontre à l'UQAM – les étudiant.e.s suivront la promenade audio « Boulevard des Réfugiés »</b> Ancil, « Un <i>shtetl</i> dans la ville » <b>Facultatif</b> : film documentaire « Une rue de lait et de miel » 28 min
5	6 octobre	La première migration de masse : les Britanniques	Chilton, « Des morts sur la Miramichi » Minute du patrimoine (MP), « Les orphelins d'Irlande » 1 min Facultatif : film documentaire « Mémoire d'un souvenir », 26 min. <b>Remise du premier travail écrit</b>
6	13 octobre	Partir pour les États : migrations à l'échelle du continent	Fahmi et Frenette, « "Don't I long for Montreal" »
7	20 octobre	Les grandes migrations transocéaniques	Ramirez, <i>Par monts et par vaux</i> (extrait) et <i>Les premiers italiens de Montréal</i> (extrait) Film documentaire : « Dimanche d'Amérique » 27 min
8	27 octobre	Semaine de relâche — travail individuel	
9	3 novembre	L'âge de l'exclusion	Tomchuk et Giesbrecht, <i>Mouvements de réparation au Canada</i> MP « Nitro » et « Les maisons de tourbe » 1 min
10	10 novembre	Migrant.e.s et la ville II : les enclaves ethniques	Cha, « La représentation symbolique dans le contexte de la mondialisation » MP « Le Marché Kensington » 1 min
11	17 novembre	De l'exclusion à l'ouverture	Andrade, « La Commission des écoles catholiques »

12	24 novembre	Les réfugié.e.s et l'asile	Mills, <i>Une place au soleil</i> (ch. 5, « Migrants et frontières ») MP « Les réfugiés de la mer » 1 min Facultatif : Film documentaire « Les boat people dix ans après » 26 min
13	1 décembre	Pause – travail individuel	<b>Remise du deuxième travail écrit</b>
14	8 décembre	Une diversité en construction	Mills, <i>Une place au soleil</i> (ch. 6, « La place de la connaissance ») Facultatif : film documentaire « Haïti [Québec] » 58 min <b>Révision pour l'examen</b>
15	15 décembre	Examen final	

## 6 MODALITÉS DU COURS

### 6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La participation au cours nécessite accès à l'internet (Moodle) et l'achat d'un recueil de lectures à la Coop de l'UQAM.

### 6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

### 6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

### 6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe ou par moyen du site Moodle du cours.

### 6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

### 6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

## 7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Référez-vous au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

### 7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Les étudiant.e.s sont responsables de la lecture d'environ 20 à 60 pages par semaine. Ces lectures obligatoires, constituées principalement d'études viennent compléter les cours magistraux, approfondir le contenu du cours, et orienter nos discussions hebdomadaires. Tous ces textes seront disponibles dans un recueil de textes disponible à la Coop de l'UQÀM. D'autres ressources seront mises à la disposition des étudiant.e.s sur le site Moodle du cours.

### 7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Deux bibliographies sur l'histoire de l'immigration au Québec et au Canada seront mises à la disposition des étudiant.e.s sur le site Moodle du cours.



### 8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

## 8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### **Guide pour les étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle :**

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

### **Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :**

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

### **Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : [https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

### **Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :**

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

### 8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

## 8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

**La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel** : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Cyber harcèlement (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

**La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

**Pour de plus amples informations** : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

**Formation** : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en [participant aux activités de formations obligatoires](#) sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

**Pour obtenir du soutien** :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [www.harcelement.uqam.ca](http://www.harcelement.uqam.ca)
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

## 8.5 COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée.

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation.

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.</li> </ul>	Maîtrise	
<p>Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.</p>	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;</li> </ul>	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.</li> </ul>	Maîtrise	
<p>Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ;</li> <li>- Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ;</li> <li>- Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.</li> </ul>	Maîtrise	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.